

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus : 23  
en fonction : 23

Séance du 11 septembre 2025  
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

**Membres présents** : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, KERTZINGER Francis, MUGLER Christelle, SORG Fabienne, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

**Membres absents** : KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration à WERNERT Annie, FORR Bernard a donné procuration à ACKER Dominique, JUNG Didier a donné procuration à ALBECKER Bernard, RICK Stéphane a donné procuration à BLANCK Dominique, SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier, VATRY Edwige a donné procuration à GASSERT Cédrine.

**Objet : Bibliothèque : vente publique de livres issus du désherbage de la bibliothèque aux particuliers.**

Madame le Maire expose que la médiathèque le Trait d'Union doit effectuer régulièrement l'élimination des documents obsolètes et défraîchis de ses collections pour les retirer du circuit de prêt. Certains de ces documents peuvent bénéficier d'une seconde vie, aussi il est proposé d'organiser une vente publique des livres issus de ce désherbage aux particuliers. Il est proposé de fixer le prix de vente de chaque ouvrage à 1.00 €. Les livres invendus seront cédés gratuitement à des associations ou mis à disposition dans des cabanes à livres.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE l'organisation d'une vente publique des livres désherbés de la médiathèque Le Trait d'Union à destination des particuliers.
- FIXE le prix de vente de chaque ouvrage à 1.00 €.
- DECIDE de céder gratuitement les livres invendus à des associations ou de les mettre à disposition dans des cabanes à livres.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 16 septembre 2025

Transmis à la Préfecture le 16 septembre 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 16 septembre 2025

La secrétaire, Marie-Line VOGT

Le Maire, Sylvie ROEHLLY

